

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°727) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION HARMONIE MUNICIPALE

DÉCISION N° DM-21-340 EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Harmonie Municipale » représentée par Madame Laure AYMERIC, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions, les mardis de 20 h 30 à 22 h 30 pour la salle Berlioz, du 7 septembre 2021 au 28 juin 2022 (sauf vacances scolaires et jours fériés) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Harmonie Municipale » représentée par Madame Laure AYMERIC, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, les mardis de 20 h 30 à 22 h 30 pour la salle Berlioz, du 7 septembre 2021 au 28 juin 2022 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211012-lmc1H8

094-219400801-20211012-Imc1H8768H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021

Date de Publication : 12/10/2021